



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉRO 196-02-2021 ET 197-05-2021

Prenez avis que :

- le Règlement numéro **196-02-2021** amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 196-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier la carte 5 sur les affectations du sol (Feuillets 1 et 2), adopté par le conseil municipal le 7 décembre 2021, est entré en vigueur le 8 mars 2022, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.
- le Règlement numéro **197-05-2021** amendant le règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de retirer l'usage accessoire à l'habitation « Locative à court séjour » dans les zones de villégiature V-423 à V-425 et V-427, adopté par le conseil municipal le 16 novembre 2021, est entré en vigueur le 8 mars 2022, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 14 mars 2022.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 14 mars 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 14^e jour de mars 2022.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique